Fête des associations du 20^e arrondissement Samedi 14 septembre 2019 *Présentation et procédure d'inscription*

Chaque année, la Mairie du 20^e et la Maison de la Vie Associative et Citoyenne organisent la **fête des associations du 20**^e **arrondissement**. Cette journée permet aux associations de rencontrer les usagers du 20^e arrondissement et de présenter leurs activités, trouver des bénévoles etc.

L'édition 2019 de la fête des associations aura lieu le 14 septembre 2019, de 11h à 18h, Gymnase des Pyrénées, rue de l'Ermitage et place du Guignier.

Vous souhaitez participer à la fête des associations du 20^e ? Ce guide a pour objectif de vous présenter l'évènement et d'accompagner votre inscription.

Comment se déroule la fête des associations dans le 20e ?

Pour ses 10 ans, la fête des associations du 20^e renoue avec un esprit festif : en plus du Gymnase des Pyrénées et de son parvis, la rue de l'ermitage et la place du Guignier pourront accueillir stands et animations.

→ Les stands d'information :

- Espace d'environ 2m² composé d'une table (de 1,50m à 1,80m) et de 2 chaises fournies par la Mairie. Il n'y aura pas d'électricité disponible pour les stands d'information
- 4 options de stand : un stand à l'intérieur du Gymnase, un stand sur l'emprise marché de la place du Guignier (couvert), un stand hors emprise marché / rue de l'Ermitage qui ne sera pas couvert. Votre type de stand sera lié à l'emplacement du village auquel vous appartenez
- Tout matériel supplémentaire (table, chaise, matériel de décoration, outil d'accrochage, support de com° etc) devra être apportés par vos soins

→ Les animations :

- Les espaces d'animations seront créés en fonction de l'ensemble des besoins remontés
- Les délais des animations seront précisés en septembre (en fonction du nombre de demande) il faudra bien respecter la limite de temps
- La mairie essayera de répondre au mieux aux besoins techniques des animations, mais l'association devra apporter le matériel nécessaire à son bon déroulement.
- Les ventes alimentaires, de biens ou de services ne sont pas autorisées

→ Les points d'accueil et communication

- 2 points d'accueil : un sur le parvis, un sur la Place Du Guignier
- Des plans avec nom et emplacement des associations seront affichés aux points stratégiques de l'évènement. Des flyers seront également distribués
- Les associations doivent obligatoirement se présenter à l'un des points d'accueil avant installation. Toute association mal installée / non inscrite / ne respectant pas les règles d'accueil se verra dans l'obligation de quitter l'évènement.

En cas de pluie, l'ensemble des stands sera regroupé dans le gymnase et les animations annulées. Cette année encore, le nombre de stand sera donc limité.

Comment participer à la fête des associations 2019?

Clôture des candidatures le 15 juin à 20h

→ <u>Le formulaire de cand</u>idature :

 Comme les années précédentes, la candidature se fait à partir d'un formulaire que vous trouverez en cliquant sur ce

lien: https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfWN6xo34H486Xp24J8ZcspFmY-FTX0xijwYj6YZioHvH9K7g/viewform. En cas de difficulté d'accès, merci d'envoyer un mail à l'adresse <a href="mailto:ddc-m

Attention, le formulaire à remplir n'est pas une inscription définitive mais bien une candidature : la mairie vous confirmera ou non votre inscription après étude de votre dossier.

- La nouveauté de ce formulaire concerne la **partie « animation »** : si vous souhaitez proposer une animation, merci d'indiquer précisément le type d'animation et les besoins.

Attention, nous ne pourrons pas répondre à tous les besoins. Si votre animation est sélectionnée, nous reviendrons vers vous pour redéfinir son déroulement

→ Critères de candidature :

- Les réponses aux formulaires doivent être les plus précises possible pour nous permettre d'étudier votre dossier. Les candidatures trop floues ne seront pas retenues.
- Seules les candidatures faites à partir du formulaire d'inscription seront prises en compte.
 En cas de problème d'inscription (pas d'accès au formulaire etc), merci d'envoyer un mail à l'adresse : ddct-ma20-fete-asso@paris.fr
- Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 juin. Passé ce délai, elles ne seront plus prises en compte
- La priorité sera donnée aux associations à but non lucratif, dont les activités bénéficient aux habitants du 20^e. Les espaces de location, entreprise, organisation confessionnelles etc ne pourront pas bénéficier d'un stand.

→ Confirmation de l'inscription :

- Les inscriptions seront confirmées par mail courant juillet, suite à l'étude des candidatures.
 Votre présence sera validée uniquement si vous confirmez votre présence en réponse à ce mail avant le 1^{er} septembre.
- Une fois inscrit, il est possible que la MVAC ou la Mairie du 20^e vous contacte pour vous demander des précisions concernant votre stand ou animation.
- Une réunion d'information aura lieu la première semaine de septembre pour préciser l'organisation de la journée.

En cas de désistement, nous vous remercions de nous prévenir le plus rapidement possible pour permettre à d'autres associations de participer à la fête!

Pour toute question, contacter l'équipe à l'adresse :

ddct-ma20-fete-asso@paris.fr

En cas d'urgence, vous pouvez également contacter :

- la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (maison.asso.20@paris.fr 01 40 33 33 61)
- le cabinet de la Maire du 20^e (Pauline Gicquel, chargée de mission vie associative : pauline.gicquel@paris.fr)